

# IRES

Institut de Recherches Economiques et Sociales

## Chronique Internationale

N° 35 - Juillet 1995

- 3 **Etats-Unis.** Dynamique de l'emploi et flexibilité du marché du travail américain
- 8 **Italie.** Réforme des retraites : des mouvements de grève au projet de loi négocié
- 14 **Italie.** Défaite du syndicalisme confédéral aux référendums du 11 juin
- 17 **Royaume-Uni.** L'évolution du taux de syndicalisation
- 20 **Espagne.** Elections syndicales : maintien de la position dominante de l'UGT et des CCOO

---

**Directeur de la publication** Claude ALQUIER – **Directeur de l'IREs** Jacques FREYSSINET – **Responsable de la Chronique Internationale** Adelheid HEGE – **Comité de rédaction** Lucy apROBERTS (Etats-Unis), Maurice BRAUD (Europe sociale), Christian DUFOUR (Belgique, Royaume-Uni), Adelheid HEGE (Allemagne, Italie), Michel HUSSON (Mexique), Florence LEFRESNE (Royaume-Uni), Laurence LIZÉ (Etats-Unis), Véronique PEYRACHE (Etats-Unis), Udo REHFELDT (Allemagne, Italie), Emmanuel REYNAUD (Royaume-Uni), Catherine SAUVIAT (Italie), Catherine VINCENT (Espagne) – **Collaborateurs extérieurs** Antoine BEVORT (Pays-Bas), Marie-Agnès CROSNIER (Russie), Patrick HASSENTEUFEL (Autriche), Marie WIERINK (Pays-Bas), Anna PÉCSI (Hongrie) – **Documentation** Ginette AUFFRAY, Brigitte MAUREL – **Secrétariat technique** Maria OLIVERA

© IRES, Noisy-le-Grand 1995

Maquette IRES – Fabrication JCB – Ivry sur Seine

Dépot légal : mai 1995 – N° ISSN 1145 - 1408

Prix au numéro : 60 F

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

## Etats-Unis

### Dynamique de l'emploi et flexibilité du marché du travail américain

En 1994, le marché du travail américain a connu une forte croissance de l'emploi (3,4 millions d'emplois supplémentaires en un an) et un recul du chômage. Cette tendance concerne l'ensemble des secteurs d'activité (industrie manufacturière, construction, services, cf. graphique 1) et le taux de chômage est passé de 6,6 % au début de l'année à 5,6 % à la fin de 1994.

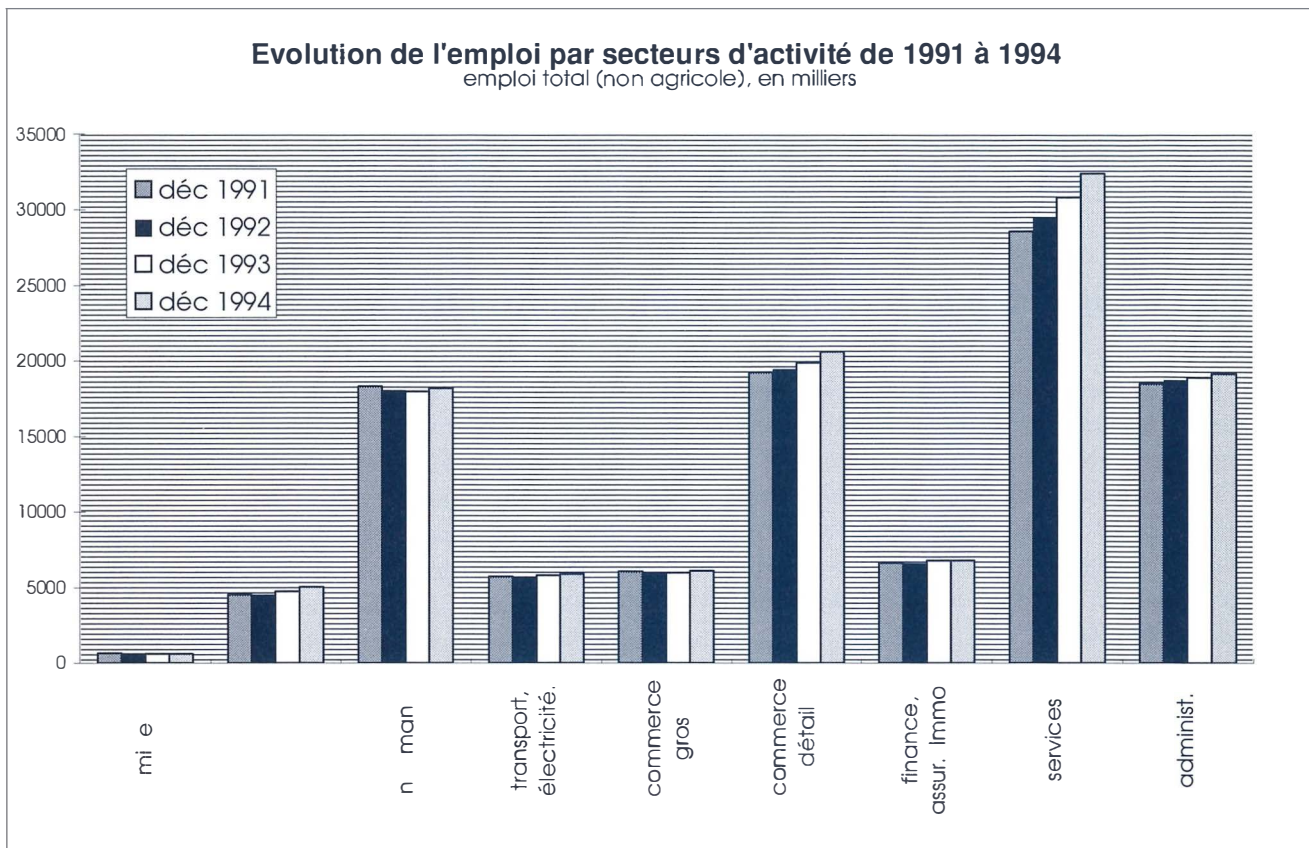
Le rôle de la flexibilité de l'emploi et des baisses de salaires est fréquemment mis en avant pour expliquer les bons résultats du marché du travail américain depuis la sortie de la récession de 1991. Les relations de cause à effet méritent d'être analysées avec précaution. L'analyse des tendances en oeuvre sur le marché du travail en 1994 indique que les performances en matière de création d'emplois et de chômage tiennent pour une large part aux effets stimulants de la reprise de la demande : de la consommation des ménages, des investissements des entreprises et des exportations. La taille du marché intérieur américain ou le niveau du dollar sont aussi des facteurs susceptibles de renforcer les effets positifs de l'activité sur l'emploi. Les enchaînements macro-économiques montrent que le volume des créations d'emploi doit en premier lieu être attribué à la croissance qui demeure la principale source de création d'emploi. Par ailleurs, des comparaisons internationales incitent à relativiser le niveau supposé élevé de flexibilité salariale sur le marché du travail américain. Ses spécificités tiennent plutôt à des facultés d'ajustement rapide entre le niveau de l'emploi et du chômage ou à la nature des emplois créés.

---

#### Quelles tendances sur le marché du travail ?

L'impact de la reprise de l'activité économique sur l'emploi peut être identifié à plusieurs niveaux. La reprise de la consommation joue un rôle important. La consommation des ménages a particulièrement stimulé l'activité économique et a favorisé les embauches entre le second semestre de 1993 et le premier trimes-

tre de 1994 (L. M. Plunkert, H. V. Hayghe, 1995). Lorsque les salariés retrouvent une certaine confiance dans la sécurité de leur emploi et que les chômeurs ont plus de facilité à accéder à un emploi, les dépenses des ménages ont tendance à augmenter. De ce fait, l'expansion a tiré l'emploi, surtout dans le commerce (750 000 emplois de plus dans le commerce de détail en 1994). Au niveau de l'industrie, l'automobile et les activités qui lui sont liées ont été les premières à bénéficier d'une hausse de la demande. La forte consommation de biens et de services a stimulé les investissements des entreprises. Ceux-ci concernent le remplacement des équipements, des investissements de nature à accroître la productivité et aussi des investissements à même d'augmenter les capacités de production. Ce dernier type d'investissement est celui qui produit le plus d'effets sur les créations d'emplois. L'impact de la reprise des investissements des entreprises s'est surtout fait sentir à partir de 1994 dans les secteurs d'activité tels que la fabrication de métal ou l'électronique par exemple. Pour certaines industries, la croissance de l'emploi est principalement tirée par la croissance des exportations (industries de biens durables telles que l'équipement informatique). Toutefois, selon L. M. Plunkert et H. V. Hayghe (1995), la croissance de la demande intérieure a joué un rôle majeur et les exportations n'expliquent qu'en partie les gains en emplois. La construction, secteur sensible qui reflète le niveau général de l'activité, a créé un nombre substantiel d'emplois (297 000 en 1994). Ce secteur exerce de forts effets d'entraînement sur d'autres activités telles que les mines ou d'autres activités industrielles directement dépendantes du BTP. Par ailleurs, l'expansion génère plus de revenus et plus d'impôts. En 1994, le gonflement des recettes de l'Etat s'est traduit par une progression de l'emploi dans l'administration, principalement au niveau local (300 000 postes supplémentaires). Au niveau fédéral, l'emploi décline, en raison des objectifs de réduction du déficit budgétaire affichés par le gouvernement.

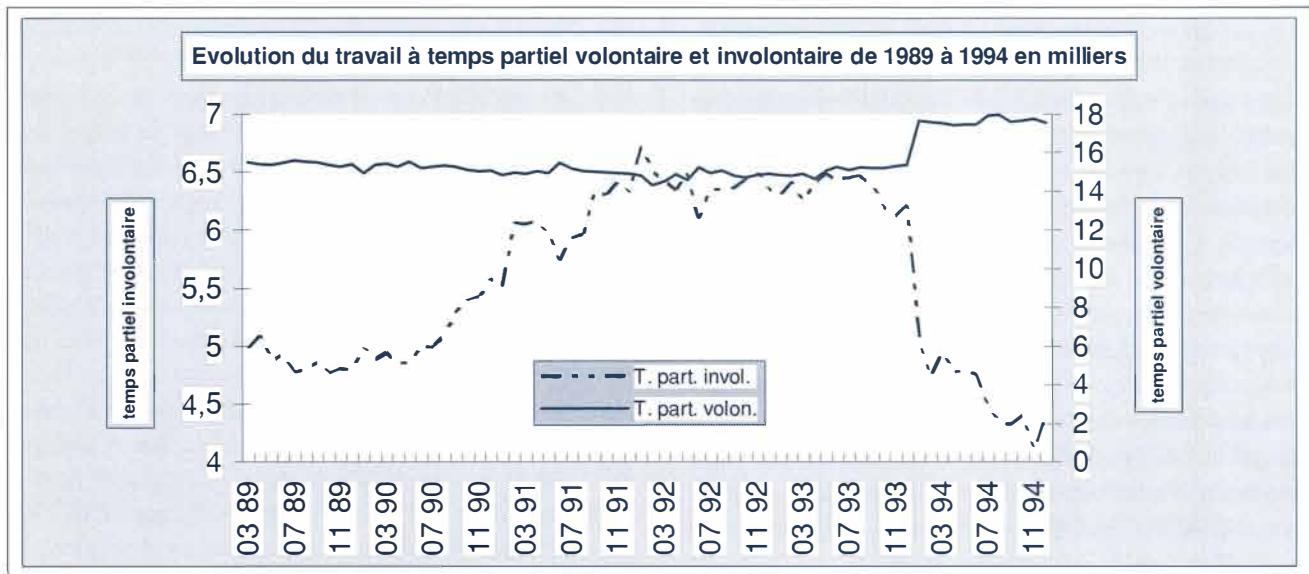


Graphique 1 - Source : *Montly Labor Review, February 1995*

Les principaux secteurs créateurs d'emploi sont aussi ceux qui offrent les plus basses rémunérations notamment les services aux particuliers, le commerce de détail et la restauration (L. M. Plunkert et H. V. Hayge, 1995). Le classement des secteurs selon le volume des créations d'emploi montre que les services aux particuliers et la restauration regroupent 695 000 emplois additionnels en un an, le salaire horaire moyen est respectivement de 8,7 \$ et de 5,45 \$ dans ces deux secteurs d'activité (la moyenne générale du salaire horaire est de 11,12 \$ en 1994). Les secteurs créateurs d'emploi et proposant des bons salaires sont rares, il s'agit surtout de l'informatique, quatrième grand domaine d'activité créateur d'emploi en 1994 (105 300 de plus en un an), où le salaire horaire moyen est de 16,98 \$. Toutefois, les mécanismes en oeuvre dans les activités offrant de basses ou de hautes rémunérations sont du même ordre : les entreprises cherchent prioritairement à réduire leurs coûts de production en utilisant au maximum les possibilités de flexibilisation du travail. La répartition selon des groupes de métiers occupés par les salariés

donne un éclairage sur les niveaux de qualification et montre que les gains en emplois les plus importants se situent chez les cadres et techniciens qualifiés (plus 1,3 million entre 1993 et 1994) ainsi qu'aux niveaux intermédiaires, commerciaux, techniciens d'exécution et employés de bureau (627 000 personnes de plus en un an).

Deux grandes logiques sont à distinguer dans la dynamique des activités considérées : l'expansion de certains secteurs est directement rattachée au niveau de l'activité (services aux particuliers, commerce de détail...) tandis que d'autres sont déconnectés du cycle et répondent surtout à des besoins liés à la démographie ou à des besoins sociaux (services de santé, services sociaux, éducation). Ce dernier groupe se rattache plutôt à des activités abritées alors que les premières sont plus directement exposées aux variations de l'activité économique. A cet égard, l'évolution du mois de mai 1995 témoigne de la forte sensibilité de l'emploi à la conjoncture, phénomène traditionnellement observé aux Etats-Unis. Le ralentissement de la croissance correspond à une perte



Graphique 2 - Source : *Employment and Earnings*

nette de 100 000 emplois environ au cours du mois considéré et les suppressions de postes sont concentrées dans le BTP et l'industrie (1).

### Un modèle de création d'emplois ?

La baisse du taux de chômage atteste du dynamisme de l'emploi depuis la sortie de la récession. Mais il convient de prendre en compte certaines situations particulières telles l'occupation d'emplois multiples, le temps partiel subi ou le découragement qui masquent des phénomènes de sous-emploi.

Les personnes qui occupent plusieurs emplois (deux ou plus) représentent 6 % de l'ensemble des salariés en 1994. Ce cas de figure concerne plus fréquemment les personnes âgées de 16 à 24 ans et plus particulièrement les jeunes femmes (7 % d'entre elles contre 5,6 % des jeunes hommes). Il s'agit généralement de femmes occupant deux emplois à temps partiel. Aux âges adultes, les proportions d'hommes et de femmes occupant plusieurs emplois sont sensiblement identiques. Les salariés noirs ou d'origine hispanique sont nettement moins concernés par l'exercice d'emplois multiples (4,9 % et 3,7 % respectivement). Ce phénomène de cumul touche donc plus particulièrement certaines catégories de la population. Il mérite d'être relié à la multiplication des emplois à temps partiels acceptés faute de mieux par les personnes recherchant un travail et aussi aux bas niveaux de rémunération associés à ces emplois qui placent ces personnes dans des situations de salariés vivant en dessous du seuil de pauvreté (*working poor*).

Concernant les emplois à temps partiels, deux situations peuvent être distinguées : les temps partiels choisis et ceux acceptés par nécessité. En 1991, les salariés qui ont accepté un emploi à temps partiel faute de mieux formaient 4 % de la population active et cette part relative est beaucoup plus élevée aux Etats-Unis que dans les autres grands pays industrialisés. A titre de comparaison, les travailleurs à temps partiel involontaire représentaient en France 0,3 % de la population active à la même date (OCDE, 1993). A la fin de l'année 1994, 4,4 millions de personnes déclarent travailler à temps partiel faute de mieux. Ce nombre est certes en diminution, ce qui témoigne de la relation qui existe entre le niveau de l'activité économique et l'emploi à temps partiel subi par les salariés (le volume des emplois à temps partiel involontaire a sensiblement diminué depuis la reprise de 1991, cf. graphique 2).

De fait, au sein de la population active occupée, une part non négligeable de salariés n'ont pas accès à un emploi assorti d'une rémunération assurant un niveau de vie minimum et sont contraints d'accepter des emplois à temps partiels.

Par ailleurs, la population en âge de travailler considérée comme inactive contient une part non négligeable de travailleurs découragés. En 1994, 1,8 million de personnes souhaiteraient occuper un em-

(1) « 100 000 créations d'emplois en moins en mai aux Etats-Unis », *Le Monde*, 4-5 juin 1995.

ploi, sont disponibles pour travailler mais sont classées comme inactives. Dans ce groupe, les travailleurs découragés sont évalués à 500 000. Il s'agit principalement de personnes n'ayant pas effectué de recherches actives d'emploi dans la période de référence de l'enquête car elles pensent qu'il n'y a pas de travail disponible, qu'elles n'ont pas le niveau scolaire requis ou l'expérience suffisante pour être embauchées ou qui considèrent que les employeurs les trouvent trop jeunes ou trop vieilles pour accéder aux emplois. Les autres cas de personnes « disponibles pour travailler mais inactives » (1,3 million) concernent des personnes qui ont des problèmes de garde d'enfants, de responsabilités familiales, qui sont en formation, ou qui connaissent des problèmes de santé ou de transport (L. M. Plunkert, H. V. Hayghe, 1995).

Le phénomène de découragement touche fortement les jeunes (les taux d'activité des jeunes sont nettement plus élevés aux Etats-Unis qu'en France. En 1991, 70,5 % de jeunes hommes et 62 % des jeunes femmes sont actifs aux Etats-Unis contre 37,5 % des jeunes hommes et 31,2 % des jeunes femmes en France). Alors que les 16-24 ans forment 16 % des inactifs, ils représentent plus de 28 % des travailleurs découragés stricto sensu (premiers cas cité) et 40 % des personnes « disponibles mais inactives » pour les raisons invoquées dans le second cas. Les noirs sont aussi sur-représentés parmi les découragés, ils forment 12,7 % des inactifs et 32 % des découragés. Les femmes sont particulièrement présentes dans le groupe des personnes potentiellement disponibles mais inactives pour d'autres raisons. Deux motifs principaux semblent expliquer la structure du découragement : les problèmes de garde d'enfants pour les femmes et les problèmes de qualification pour les jeunes et pour les noirs. Le découragement a tendance à s'amplifier lorsque la conjoncture est moins favorable à la recherche d'un emploi. Le ralentissement de la croissance au printemps 1995 s'est accompagné d'un recul de l'emploi alors que le taux de chômage enregistre encore une diminution (de 5,8 en avril à 5,7 % en mai). Ce recul n'est pas paradoxal, il s'explique principalement par une progression du nombre de personnes découragées (retrait de 900 000 personnes environ du marché du travail en mai 1995). Un repli de l'emploi et de moindres possibilités d'embauche sont susceptibles de provoquer des effets de découragement sur la population potentiellement active. Aux Etats-Unis, cet effet qualifié de flexion des taux d'activité se vérifierait et interviendrait dans de brefs dé-

lais, ce qui n'est généralement pas le cas sur le marché du travail français.

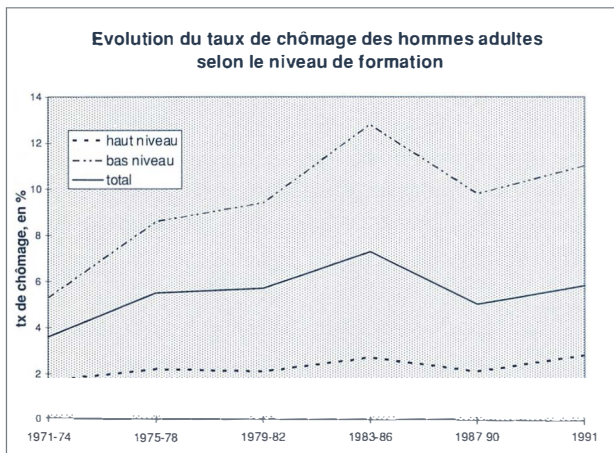
Les phénomènes de découragement et de temps partiel involontaire incitent à relativiser la bonne tenue du taux de chômage. L'OFCE (1994) souligne que « la comparaison des situations française et américaine est fortement biaisée si l'on se contente d'observer les taux officiels ». Des corrections peuvent être apportées afin d'intégrer les chômeurs découragés et les chômeurs à temps partiel dans la mesure du chômage. Les taux corrigés rapprochent considérablement les deux pays. Le taux de chômage en France est peu modifié (le taux corrigé est de 9,6 % contre 9,4 % pour le taux officiel) mais il augmente fortement aux Etats-Unis (il passe à 9,5 %, contre 6,7 % pour le taux officiel, ces évaluations se rapportent à 1991). Cet exercice souligne les dangers d'une transition trop rapide du « modèle » de fonctionnement du marché du travail américain aux pays européens.

---

#### **La flexibilité des salaires a-t-elle amélioré la situation des personnes peu qualifiées sur le marché du travail ?**

La position des bas niveaux de qualification sur le marché du travail américain est difficile à isoler en tant que telle en raison du découpage des catégories de population généralement retenues dans les statistiques (secteurs d'activité, sexe, d'âge et origine ethnique). Dans une certaine mesure, le niveau de rémunération et le niveau scolaire fournissent une approximation de la qualification des personnes.

Les écarts entre les taux de chômage des personnes peu formées et les mieux formées ou entre les jeunes et les adultes sont importants. L'évolution des taux de chômage des hommes adultes selon leur niveau de formation entre 1980 et 1993 montre une tendance nette : pour ceux qui n'ont pas atteint le niveau secondaire (inférieur au *high school graduate*, correspondant au lycée ou collège), le taux de chômage est beaucoup plus élevé que pour les plus qualifiés (niveau *college graduate*, soit un niveau licence). De plus, l'évolution est défavorable pour les bas niveaux de formation, leur taux de chômage s'est accru entre 1980 et 1993 (de 8 % à 10 % de la population active). Pour les personnes qui ont un diplôme de niveau secondaire, le taux de chômage est passé de 5 % à 6 % aux mêmes dates. Le taux de chômage demeure sensiblement plus faible pour ceux qui ont un niveau d'étude supérieur : 3 % de la population active en 1980 et 4 % en 1993 (R. Freeman, 1995). A cet égard,



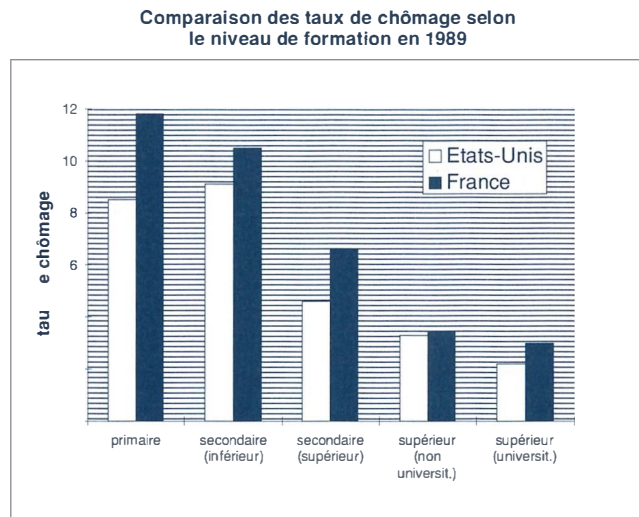
Graphique 3 - Source : Nickel, Bell (1995)

le marché du travail américain ne se distingue guère de celui de l'Europe où la même composante structurale peut être observée. Des données comparatives montrent que les différences de taux de chômage selon le niveau de formation sont d'une même ampleur aux Etats-Unis et en France : pratiquement 7 points d'écart entre ceux ayant obtenu un diplôme universitaire et ceux de niveau secondaire en 1989 (OFCE, 1994). La hiérarchie des taux de chômage est sensiblement la même aux Etats-Unis et en France, ce qui laisse supposer que le problème du chômage des personnes peu qualifiées n'est pas d'ordre strictement salarial et qu'une réduction des salaires les concernant n'est pas la panacée aux difficultés qu'elles rencontrent sur le marché du travail.

L'évolution des rémunérations selon les niveaux d'instruction montre un net accroissement des inégalités de salaires dans les années 1980 (M. Gittleman, 1994 ; P. Ryscavage, 1994). Le rapport entre les groupes de salariés les mieux formés et les bas niveaux de qualification indique une progression du différentiel de rémunération entre le début et la fin des années 1980 (ce rapport passe de 1,49 au début des années 1970 à 1,26 au début des années 1980 puis il monte à 1,51 à la fin des années 1980, ces rapports concernent les rémunérations des hommes, S. Nickell, B. Bell, 1995).

Le niveau relativement élevé du chômage des bas niveaux de formation incite à s'interroger sur la pertinence des relations de causalité entre le niveau de salaire versé pour des emplois peu qualifiés et le chômage des personnes qui les occupent, la baisse du salaire étant censée favoriser l'emploi et la réduction du chômage de ces catégories de personnes. Selon R. Freeman (1995), la réduction des rémunérations versées pour des emplois peu qualifiés n'a pas

accru les chances d'accéder à un emploi pour les personnes de bas niveaux de qualification. Au contraire, la tendance est plutôt à la réduction du nombre d'emplois offerts aux bas niveaux de qualification (dont les rémunérations ont diminué). Entre 1980 et 1993, les écarts entre les chances d'être employé selon le niveau de formation ne se sont pas resserrés, en dépit de la réduction des salaires des personnes les moins bien formées. Une personne de niveau équivalent à la licence (*college graduate*) a 33 % de chances de plus d'être employée que celle ayant un niveau inférieur au secondaire (inférieur au *high school graduate*), en 1980 comme en 1993. Les liens entre la baisse des salaires des emplois peu qualifiés et la réduction du chômage des non qualifiés restent à démontrer.



Graphique 4 - Source : OCDE, Perspectives de l'emploi et Statistiques de population active.

La flexibilité du marché du travail américain se caractérise principalement par l'importance et la rapidité des délais d'ajustement de l'emploi aux variations de la production. Cette spécificité induit aussi une plus grande sensibilité de l'emploi aux cycles économiques. Par contre, l'importance de la flexibilité des salaires est sujette à caution. Selon l'OFCE (1994), « les rigidités salariales ne sont pas fondamentalement plus fortes en Europe qu'aux Etats-Unis ». Les auteurs du rapport soulignent que « ce n'est pas un ajustement plus rapide des salaires qui explique la faible persistance du chômage aux Etats-Unis » mais plutôt la mobilité géographique de la main-d'oeuvre entre les Etats. La faible productivité du travail et la moindre substitution du capital au travail expliquent aussi, pour une large part, les performances en matière de création d'emplois. La France et les Etats-Unis

se distinguent par de fortes différences dans le mode de distribution des richesses. Aux États-Unis, la faible progression de la productivité du travail est associée à une croissance plus riche en emploi mais aussi à une croissance plus faible des salaires.

**Laurence Lizé**

*Références bibliographiques :*

- **R. Freeman**, 1995, « The Limits of Wage Flexibility to Curing Unemployment », *Oxford Review Of Economic Policy*, vol. 11, n°1, Spring.

- **M. Gittleman**, 1994, « Earnings in the 1980's : an Occupational Perspective » *Monthly Labor Review*, volume 117, n° 7, juillet.

- **S. Nickell, B. Bell**, 1995, « The Collapse in Demand for the Unskilled and Unemployment across the OECD », *Oxford Review Of Economic Policy*, vol. 11, n°1, Spring.

- **OCDE**, 1993, Perspectives de l'emploi, juillet.

- **OFCE**, 1994, « La persistance du chômage en Europe », *Les rapports du Sénat*, n°504.

- **L. M. Plunkert et H. V. Hayge** (1995), « Strong Employment Gains Continue in 1994 », *Monthly Labor Review*, vol. 118, n°2, February.

- **P. Ryscavage**, 1994, « Gender-related Shifts in the Distribution of Wages », *Monthly Labor Review*, volume 117, n° 7, juillet.

## Italie

### Réforme des retraites : des mouvements de grève au projet de loi négocié

En octobre et novembre derniers, des mobilisations ouvrières puissantes avaient mis fin aux velléités de réforme du système italien des retraites du gouvernement Berlusconi. Pour prévenir, en toute dernière minute, une grève générale, un accord provisoire devait entériner fin novembre l'abandon du projet tel qu'il était présenté au Parlement et engager les syndicats à participer à la construction d'un nouveau système de retraites. La date butoir pour l'élaboration de ce projet de réforme était fixée au 30 juin 1995 (1). C'est avec un nouveau gouvernement, présidé par Lamberto Dini, que les négociations ont été menées. Elle se sont conclues le 8 mai par un accord signé entre le gouvernement et les syndicats. Contesté par le patronat qui a refusé sa signature, par la gauche communiste de Rifondazione comunista et dans une moindre mesure par la droite berlusconienne, accueillant l'approbation globale et néanmoins mitigée de la base syndicale, l'accord, sous forme de projet de loi, est maintenant débattu au Parlement.

---

#### Les salariés, artisans d'un nouveau système de retraite ?

Les trois confédérations syndicales CGIL, CISL et UIL se sont imposées comme le protagoniste central d'une réforme structurelle du système italien des retraites qui, si elle se réalise, devrait atteindre son plein régime en 2013. Les négociations ont été menées à partir d'une proposition syndicale unitaire rendue publique en février et ensuite corrigée par les syndicats seulement à la marge. Les interlocuteurs gouvernementaux, en la personne notamment du ministre du Travail Tiziano Treu, ont renoncé à présenter un contre-projet ; leurs réactions aux propositions syndicales ont été dès le départ essentiellement positives. La succession de rencontres techniques et politiques a donc eu pour but de vérifier et de préciser les dispositions du projet syndical et d'élaborer des compromis sur les points de divergence. Le patronat s'est tenu à l'écart de cette négo-

---

(1) Cf. « Italie : conflit sur la réforme du système de retraite entre le gouvernement et les syndicats », *Chronique Internationale*, 31, novembre 1994, et « Compromis provisoire sur la réforme des retraites », *Chronique Internationale*, 32, janvier 1995.